

CONCOURS MAKE UP CHALLENGE 2020

« *Le cabaret à Broadway* »



REGLEMENT

Art 1. Comité organisateur

Le Make Up Challenge 2020 est organisé par l'association CNAIB UNIB artistique et ALTHEA, organisateur du salon esthétique virtuel e-beauty qui accueillera la compétition les 27 et 28 septembre 2020 sur la plateforme e-beautyexpo.com. Le jury est composé d'un groupe de professionnels et de professeurs des écoles d'esthétique. Madame Morgane Hilgers est la marraine du concours 2020.

Art 2. Description du concours

Le Make Up Challenge 2020 est une compétition de maquillage et de Face Painting comprenant trois épreuves indépendantes :

- Une épreuve de maquillage beauté réservée aux élèves (niveau 1)
- Une épreuve de maquillage artistique réservée aux professionnels confirmés (niveau 2)
- Une épreuve de Face Painting ouverte aux professionnels et aux élèves (niveau 3)

Le thème du concours 2020 est **BROADWAY, l'univers du cabaret et des célèbres comédies musicales** qui ont inspiré les plus grands maquilleurs à New York. Les concurrents sont libres d'interpréter ce thème de façon créative, tout en respectant les codes du cabaret (maquillage soir et de scène).

Art 3. Concurrents admissibles

Le concours est ouvert aux professionnels confirmés (esthéticien(ne)s ou make up artists), ainsi qu'aux élèves des écoles d'esthétique et des écoles de maquillage.

Art 4. Forme du concours

Le Make Up Challenge est concours exclusivement digital. Il s'agit d'une épreuve de soumission comprenant d'une part une photographie numérisée mettant en scène un modèle, et d'autre part un schéma avec éventuellement un texte court de présentation expliquant le travail réalisé.

En s'inscrivant au concours, les candidats donnent leur accord pour que les photographies soumises lors du Make Up Challenge soient affichées dans une salle de concours virtuelle ouverte aux visiteurs du salon e-beauty les 27 et 28 septembre.

Art 5 Inscription au concours

Pour participer au concours, tous les candidats doivent remplir un formulaire d'inscription en ligne à retourner impérativement à l'organisation jusqu'au 9 septembre 2020. Les élèves doivent obligatoirement indiquer le nom de leur école.

ATTENTION : AUCUNE INSCRIPTION PAR MAIL. LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT REMPLIR LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN LIGNE (<http://beauty-profs.com/concours-en-ligne-2020/>). AUCUNE INSCRIPTION NE SERA VALIDEE SI LE FORMULAIRE N'EST PAS REÇU COMPLET AU PLUS TARD LE 9 SEPTEMBRE 2020.

Attention : le nombre d'inscriptions total est fixé à 50 candidats par épreuve.

Art 6 Envoi des travaux

Les candidats doivent attendre de recevoir une confirmation d'inscription par mail **avant** d'envoyer leur travail. Pour être complet, le dossier de participation au concours comprendra obligatoirement deux éléments :

- La photographie numérique de votre modèle
- Un document rédigé et/ou un schéma explicatif (visage) du maquillage réalisé

Les candidats soumettent leurs travaux numériques exclusivement par mail à l'adresse suivante : **veronique.gregori@hotmail.com** ou **j.peyrefitte@peyrefitte.com**

ATTENTION : LA DATE DE RECEPTION LIMITE DES TRAVAUX EST FIXEE AU 11 SEPTEMBRE A MINUIT.

Art 7 Nominations des lauréats

La remise des prix aux lauréats se tiendra **en live et en direct durant le salon, le lundi 28 septembre à 18h. Des cadeaux offerts par les sponsors seront offerts aux lauréats du concours.**

- **Trois podiums seront décernés par épreuve.**
- **Un prix « coup de cœur » sera également attribué par la marraine du concours Morgane Hilgers.**

Les candidats autorisent l'organisation du concours à dévoiler leur identité et le cas échéant le nom de leur école en cas de nomination lors de la cérémonie.

Art 8 Modèles, matériel

Les concurrents sont libres d'utiliser tout produit cosmétique de maquillage et de choisir leur modèle. Le modèle doit impérativement être majeur. Les concurrents doivent informer les modèles des modalités du concours et notamment de la publication de la photographie soumise, les concernant, sur différents supports digitaux gérés par les organisateurs. Les concurrents font leur affaire d'obtenir que leur modèle renonce à tout droit à l'image concernant la photographie soumise pour le concours.

Art 9 Photographie

Les photographies doivent être fournies **dans un format JPEG ou PNG exclusivement**. Le modèle doit être pris **en mode portrait** avec **le visage de face et en gros plan** (pas de photo en pied, visage seul ou visage et buste accepté). L'usage de filtres dénaturant le travail de maquillage (ex : filtres de couleur, effets spéciaux de lissage, effet de transparence etc.), de suppression de caractéristiques naturelles du modèle, ou d'ajout d'éléments numériques est interdit. En revanche, il est autorisé aux candidats d'habiller « numériquement » le fond de la photographie avec des éléments virtuels, pour créer un effet de mise en scène en lien avec le thème du cabaret.

La définition doit permettre un affichage de qualité sur un écran.

Le format de la photographie doit respecter un rapport de 3 par 4 environ (L X H) pour bien s'afficher dans la galerie du concours. Par exemple : 300 pixels de large par 400 pixels de haut. Comment calculer la hauteur à partir de la largeur ? Vous appliquez la formule suivante : $(\text{largeur} / 3) \times 4$ (par exemple, si votre photo fait 600 pixels de large, elle doit faire $(600/3) \times 4 = 800$ pixels de haut). Comment calculer la largeur à partir de la hauteur ? Vous appliquez la formule suivante : $(\text{hauteur} / 4) \times 3$ (par exemple, si votre photo fait 1000 pixels de large, elle doit faire $(1000/4) \times 3 = 750$ pixels de haut).

Art 10. Droit à l'image

Les Candidat(e)s et modèles déclarent céder à titre gracieux, sans réserve, ni recours, aux organisateurs du salon virtuel e-beauty et à la CNAIB UNIB Artistique, les droits à l'image relatifs à l'ensemble des créations réalisées lors de ces concours et ce, pour une durée illimitée.

En s'inscrivant au concours Make Up Challenge, les candidats et les modèles autorisent donc la CNAIB SPA Section artistique et ALTHEA, organisateur du salon e-beauty, à utiliser librement les photographies soumises pour le concours sur le site www.e-beautyexpo.com, www.beauty-profs.com et sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) gérés par ALTHEA et par la CNAIB. **Les candidats sont responsables d'obtenir le consentement des modèles pour cette utilisation libre de tout droit et déclarent en faire leur affaire.** En cas de litige, ni l'association CNAIB UNIB Artistique ni ALTHEA ne seront tenus pour responsable de l'utilisation des photographies transmises.

Art 11 Travail attendu

Le jury sera attentif aux critères suivants :

- Interprétation créative et originale du thème du concours
- Mise en valeur du modèle par des accessoires en rapport avec le thème
- Précision, netteté, propreté du maquillage
- Respect de la morphologie du modèle
- Traitement du teint et des nuances
- Travail des yeux et leur contour
- Travail des lèvres et leur contour
- Cohérence des couleurs, harmonie générale
- Originalité de la photo
- Présentation et explication de votre travail au jury

Epreuve de maquillage, thème « le cabaret à Broadway »

L'épreuve de maquillage beauté est réservée aux élèves esthéticien(ne)s (du CAP au BTS) et aux esthéticien(ne)s non diplômé(e)s en école de maquillage artistique. Le thème à interpréter librement par les candidats est le cabaret à Broadway (maquillage de soirée). Les accessoires (chapeaux, accessoires de coiffure, bijoux, costumes...) permettant d'illustrer le thème sont autorisés.

IMPORTANT :

Les techniques de face painting sont autorisées mais ne doivent en aucun cas recouvrir plus de ¼ de la surface du visage. Un œil au moins doit être traité en maquillage « classique ».

Pour la notation, le Jury sera attentif à :

- L'harmonie, la netteté, l'originalité, la créativité et la précision du maquillage
- Les teints et nuances
- Les yeux et leur contour/ La pose éventuelle de faux cils (non obligatoire)
- Les lèvres et leur contour
- La mise en valeur du modèle avec les accessoires et la tenue vestimentaire
- La qualité et le travail de composition au niveau de la photographie

Section Beauté / élèves

L'épreuve de maquillage **section beauté** est réservée aux élèves esthéticien(ne)s (du CAP au BTS) ainsi qu'aux esthéticien(ne)s non diplômé(e)s inscrites en école de maquillage artistique. Le comité organisateur du concours se réserve le droit de demander un justificatif.

Notation section étudiante :

- Maquillage du teint : 2 points
 - Maquillage des yeux : 3 points
 - Maquillage de la bouche : 3 points
 - Originalité / créativité pour interpréter le thème / accessoires : 5 points
 - Harmonie finale : 5 points
 - Qualité et originalité de la photographie : 2 points
- TOTAL : 20 points
+ bonus si pose de faux cils : 1 point

Section artistique / professionnels confirmés

L'épreuve de maquillage **section artistique** est réservée aux professionnels du maquillage et esthéticiennes diplômées. Pour ce niveau, il est demandé à la fois une maîtrise technique du maquillage mais aussi une recherche artistique pour mettre en scène le modèle et un travail plus poussé sur la photographie.

Notation section artistique :

- Maquillage du teint : 2 points
 - Maquillage des yeux : 3 points
 - Maquillage de la bouche : 3 points
 - Originalité / créativité pour interpréter le thème / accessoires : 5 points
 - Harmonie finale : 5 points
 - Qualité et originalité de la photographie : 2 points
- TOTAL : 20 points
+ bonus si pose de faux cils effet artistique : 2 points

Epreuve de face painting, thème « la comédie musicale à Broadway »

Les comédies musicales de Broadway (Oz, Cat's, Le Fantôme de l'opéra, le Roi Lion, etc.) ont donné naissance à de nombreux personnages de fiction, créatures fantastiques et animaux, fruits d'un travail créatif en face painting.

Pour cette épreuve ouverte aux deux niveaux (élève et professionnel), les concurrents sont libres de reproduire des personnages connus ou de créer un personnage fictif.

Le visage doit être entièrement recouvert. Les accessoires, coiffures et costumes seront pris en compte dans la notation.

Notation :

- Précision et netteté : 4 points
- Originalité / créativité pour interpréter le thème / accessoires : 6 points
- Qualité, mise en scène et originalité de la photographie : 4 points
- Harmonie finale : 6 points

TOTAL : 20 points

Information et inscription aux concours

CNAIB – UNIB Artistique

Véronique Grégori, co-Présidente CNAIB UNIB Artistique

Mail : veronique.gregori@hotmail.com

Jacqueline Peyrefitte, co-Présidente CNAIB UNIB Artistique

Mail : j.peyrefitte@peyrefitte.com



Carole Floent

Mail : contact@beauty-profs.com

*Laissez-vous emporter par votre imagination, surprenez le public et le jury par votre talent en composant un maquillage insolite avec fantaisie et harmonie, et tentez de devenir notre talent 2020. Nous n'avons qu'un mot à vous dire : **OSEZ !!!***